

Emmanuel Macron, roi des «fake news»

PAR MICHAËL HAJDENBERG ET LA RÉDACTION DE MEDIAPART
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 16 JUILLET 2019



Emmanuel Macron au forum sur la gouvernance de l'Internet, à Paris, le 12 novembre 2018. © Reuters

Depuis quelques mois, le président de la République et ses proches diffusent de fausses informations à la pelle, en toute connaissance de cause, alors même qu'Emmanuel Macron prétend simultanément pourfendre les « *fake news* ».

La communication est une science toujours inexacte, et parfois mensongère. La majorité actuelle en fait la démonstration quotidienne. Car de la même façon que le président de la République dénonce officiellement les comptes anonymes utilisés sur les réseaux sociaux pour mieux s'en servir dans sa propagande (*voir ici notre article*), il ne cesse de propager des mensonges tout en prétendant combattre les « *fake news* ».

C'est Emmanuel Macron lui-même qui s'est approprié cet anglicisme. Mais qu'on les nomme *fake news*, informations fallacieuses, « *infox* », fausses nouvelles, ou juste mensonges, l'intention est la même. Tromper en toute connaissance de cause.

Il ne s'agit en effet pas ici de faire part de divergences d'analyse, de prétendre que le président ment quand il affirme que la suppression de l'impôt sur la fortune est une bonne chose pour l'économie française. Il est probable que le président croie en ce qu'il dit.

Il ne s'agit pas non plus de s'attarder sur ses jugements à l'emporte-pièce, du type « *Je traverse la rue et je vous trouve du travail* ». Il est ici question de mensonges purs et durs. De faits sciemment déformés, omis ou transformés.

Sibeth Ndiaye, la nouvelle porte-parole du gouvernement, anciennement chargée des relations presse à l'Élysée, doit se mordre les doigts d'avoir un jour dit la vérité à *L'Express* à propos des bobards de l'exécutif : « *J'assume de mentir pour protéger le président.* »

Depuis, elle a nié avoir tenu ces propos. Mais ne dément-elle pas pour « *protéger le président* » ?

Comme s'il voulait décrédibiliser par avance les informations à paraître, Emmanuel Macron assurait le 26 juillet 2018 à ses amis, aux prémices de l'affaire Benalla, que « *nous avons une presse qui ne cherche plus la vérité* ». En réalité, c'est l'Élysée qui cherche à l'en détourner.

• Les fausses vidéos de l'affaire Benalla (Emmanuel Macron)

Ismaël Emelien, en promotion pour la sortie de son livre écrit avec David Amiel, a eu les plus grandes difficultés à se défendre. Le 19 juillet 2018, au lendemain des révélations du journal *Le Monde* sur les agissements d'Alexandre Benalla, le conseiller spécial du chef de l'État avait orchestré la riposte en faisant diffuser par un compte anonyme sur les réseaux sociaux des vidéos censées dédouaner Benalla.

Deux problèmes se posent. Tout d'abord, Ismaël Emelien a utilisé une vidéo issue des caméras de surveillance de la police, ce qui est illégal. Il prétend qu'il ne connaissait pas l'origine de ces vidéos. Qu'il n'a pas pensé à se renseigner.



Alexandre Benalla et Emmanuel Macron en avril 2018. © Reuters

Mais l'Élysée a aussi fait circuler, avec la bénédiction de Sibeth Ndiaye qui a conseillé aux journalistes d'aller consulter ces vidéos, le film d'un homme très agité poursuivant un groupe d'hommes vêtus de noir, chaise à la main.

Le problème, comme l'a raconté *Le Monde*, est qu'il ne s'agit pas du tout du jeune homme immobilisé par Alexandre Benalla place de la Contrescarpe. La vidéo a été tournée le soir, bien après l'intervention musclée d'Alexandre Benalla. Et selon une enquête publiée jeudi 4 avril **par le site la-bas.org**, l'homme à la chaise poursuivait en réalité des militants « antifas ».

Mais Emmanuel Macron lui-même a endossé ce mensonge, alors que la comparaison des deux hommes sur ces vidéos ne tromperait pas un enfant familier du jeu des sept erreurs (chaussures de couleurs différentes, blouson sans fourrure...).

Quelques jours plus tard, le 26 juillet, à la Maison de l'Amérique latine, outre le fait qu'il se plaint de cette « *presse qui ne recherche plus la vérité* », Emmanuel Macron lance : « *Les images tournent en boucle d'une scène inadmissible et que je condamne. Je ne vois jamais la scène d'avant, la scène d'après. Quel est le contexte, qu'est-ce qui s'est passé ? S'agissait-il d'individus qui buvaient gentiment un café en terrasse ? Que s'est-il passé juste ensuite ?* »

Le chef de l'État fait ensuite clairement référence à cette vidéo tournée postérieurement. « *J'ai cru comprendre qu'il y avait des images*, poursuit-il. *Où sont-elles ? Sont-elles montrées avec la même volonté de rechercher la vérité et d'apporter de manière équilibrée les faits ? Non.* » Avant de conclure : « *Je vois un pouvoir médiatique qui veut devenir un pouvoir judiciaire.* »

La réalité est tout autre. Des investigations journalistiques ont mis en lumière des faits avérés sur lesquels la justice enquête aujourd'hui.

- **La perquisition à Mediapart sur les enregistrements Crase/Benalla (Nicole Belloubet)**

Après que nous avons diffusé les extraits d'une conversation entre Alexandre Benalla et Vincent Crase, Mediapart a reçu, le vendredi 1^{er} février, une demande de réquisition de ces extraits par les juges d'instruction de l'affaire du 1^{er} Mai.

Nous avons tout de suite fait savoir que nous ne nous opposons pas à cette réquisition judiciaire, de façon que des juges indépendants puissent authentifier les documents publiés et statuer, notamment, sur la violation du contrôle judiciaire.

Cet accord a été renouvelé le lundi 4 février, à 9 heures.

Pourtant, ce même lundi 4 février, peu après 11 heures, notre journal a fait l'objet d'une tentative de perquisition après l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de Paris des chefs d'« atteinte à l'intimité de la vie privée » et de « détention illicite d'appareils ou de dispositifs techniques de nature à permettre la réalisation d'interception et de télécommunications ou de conversations ».

Deux procureurs du parquet de Paris se sont présentés à notre journal et nous ont annoncé qu'ils venaient pour procéder à une perquisition, et non réquisitionner les enregistrements publiés.

Vu que nous avons déjà donné notre accord pour la réquisition judiciaire, la tentative de perquisition n'avait qu'un seul objectif : identifier nos sources, et faire peur à tous ceux susceptibles de nous parler.

Devant l'Assemblée nationale, et pour justifier cette tentative de perquisition, la ministre de la justice **Nicole Belloubet a cependant déclaré le 5 février** : « *Mediapart a dans un premier temps refusé cette remise, mais comme la presse s'en est fait l'écho, depuis, les bandes sonores ont été remises à la justice, ce qui est une très bonne chose, je crois, pour que toute la vérité soit faite dans cette affaire.* »

En mélangeant sciemment les deux procédures, Nicole Belloubet a menti.

- **Geneviève Legay, blessée à Nice par un policier (Emmanuel Macron)**

Lors de rassemblements à Nice, le 23 mars, Geneviève Legay, porte-parole d'Attac, est blessée lors d'un rassemblement de gilets jaunes.

Le lundi 25 mars, le procureur de la République indique, lors d'une conférence de presse, que Geneviève Legay « *n'a pas été touchée par des policiers. Il n'y a aucun contact direct entre un policier et cette dame* ».

Dans un entretien avec *Nice Matin*, publié le lundi 25 mars, le président de la République déclare à son tour, sans la moindre prudence, que « *cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre* ». Il ajoute quelques phrases qui ont profondément irrité Geneviève Legay : « *Pour avoir la quiétude, il faut avoir un comportement responsable. [...] Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci.* »

Or dès le 23 mars, **comme nous l'avons révélé**, un policier expliquait le jour même du rassemblement sur procès-verbal qu'au vu des premiers éléments de l'enquête, la victime, âgée de 73 ans, avait été heurtée par « *un homme portant un bouclier* ».

Au cours de son audition, un autre policier, ayant participé à la charge, avait précisé : « *Nous avons chargé, donc effectivement nous avons poussé les personnes devant nous. [...] C'est après la charge en me retournant que j'ai constaté qu'une femme était à terre.* »

• **Le gouvernement et les chômeurs « trop » indemnisés (Édouard Philippe)**

Le premier ministre et la ministre du travail affirment qu'un chômeur sur cinq gagnerait plus au chômage que dans son travail précédent. **Ce chiffre est en réalité totalement vicié** et aboutit à un mensonge qui salit 600 000 personnes.



Édouard Philippe et son gouvernement trafiquent les chiffres sur les indemnités chômage. © Reuters

Comment est-ce possible ? Le gouvernement compare deux périodes qui ne sont pas les mêmes. Avec une méthode de calcul différente, l'Unédic aboutit au chiffre de moins d'un salarié sur 25 se retrouvant dans la situation décrite par l'exécutif.

Pour le sociologue spécialisé dans les politiques de l'emploi Mathieu Grégoire, il s'agit donc d'« *un artefact statistique* » et d'« *une manipulation assez troublante des chiffres* ».

Selon le gouvernement, ce sont les salariés en contrats courts, généralement peu qualifiés et peu rémunérés, qui sont censés « trop » profiter de l'assurance-chômage. Et en dépit du calcul erroné, c'est sur eux que le gouvernement devrait faire porter l'essentiel des économies à venir.

• **Le nombre d'ultras parmi les gilets jaunes (Emmanuel Macron)**

Le jeudi 31 janvier, Emmanuel Macron reçoit cinq journalistes pour une « *discussion informelle* » autour d'un café. Le président de la République se montre très offensif au moment de dénoncer les violences commises lors des manifestations des « gilets jaunes ». Selon lui, elles seraient l'œuvre « *de 40 à 50 000 militants ultras qui veulent la destruction des institutions* ». « *Face aux violences orchestrées par les extrêmes* », **rapporte Paris-Match**, le chef de l'État « *met en garde contre la "fachosphère" et la "gauchosphère" qui ont surinvesti les réseaux sociaux* ».

Pourtant, dans les jours précédents, **selon nos enquêtes**, des notes des services de renseignement sont remontées à l'Élysée. Et elles disent précisément l'inverse de ce que prétend Macron.

En effet, à ce moment-là, l'ultradroite se désengage « *à Paris comme en province* ». Selon la DGSI, « *la scène d'ultradroite est quasi inexistante au sein des cortèges* ». Même au plus fort de leur mobilisation les premières semaines du mouvement, les services ne comptaient que « *quelques centaines d'individus* » relevant de cette mouvance.

À l'ultragauche, alors ? Pas plus. « *L'ultragauche s'est impliquée de manière limitée dans un mouvement perçu comme populiste et réactionnaire* », écrit-on à la DGSI. Des sources dans différents services de renseignement donnent un même chiffre de 300 militants « *au grand maximum* » d'ultras de droite et

de gauche réunis au plus fort du mouvement, début décembre. En mars, ils n'étaient plus que quelques dizaines.

Dans la même interview, le président de la République décrit le mouvement des gilets jaunes comme « *une manipulation des extrêmes, avec le concours d'une puissance étrangère : la Russie de Poutine* ». Or la DGSI et la DGSE n'auraient toujours pas trouvé la moindre trace d'ingérence russe. Et l'Élysée n'a jamais voulu nous faire part de ses sources sur le sujet.

• **Le retour des djihadistes français (Emmanuel Macron)**

« *Contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, il n'y a pas un programme de retour des djihadistes qui est aujourd'hui conçu, nous restons sur la même doctrine* », explique à l'occasion du « grand débat » Emmanuel Macron à des élus de la Région Grand Est. Selon lui, il n'y aurait donc jamais eu de programme de retour des djihadistes français. Pas question de donner l'impression de tergiverser.

Selon nos informations, les services des ministères des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et de la justice travaillaient pourtant bien depuis l'automne 2018 au retour des djihadistes détenus par les Kurdes de Syrie.

Les conditions du programme de retour étaient tenues pour acquises par les principaux acteurs du dossier lorsque, dans la première quinzaine de février, le président de la République a changé d'avis.

Qu'est-ce qui a fait changer Emmanuel Macron de position et l'a ainsi fait aller à l'encontre des préconisations de son administration ? L'Élysée n'a pas répondu à nos sollicitations.

• **Le chlordécone ne serait pas cancérigène (Emmanuel Macron)**

« *Il ne faut pas dire que ce pesticide est cancérigène.* » En une phrase, le **président de la République a soulevé l'indignation**, en particulier des élus d'outre-mer qui lui faisaient face le vendredi 1^{er} février, à l'Élysée, pour une rencontre dans le cadre du grand débat national.

La discussion portait sur la dangerosité du chlordécone, un pesticide extrêmement toxique et perturbateur endocrinien, classé « *cancérigène possible* » par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dès 1979 et utilisé jusqu'en 1993 dans les bananeraies en Guadeloupe et en Martinique. Ce jour-là, pour le président, « *il ne faut pas dire que c'est cancérigène. Il est établi que ce produit n'est pas bon, il y a des prévalences qui ont été reconnues scientifiquement, mais il ne faut pas aller jusqu'à dire que c'est cancérigène parce qu'on dit quelque chose qui n'est pas vrai et qu'on alimente les peurs* ».

Presque tous les Guadeloupéens et les Martiniquais sont contaminés au chlordécone, selon une étude publiée par Santé publique France en 2018. Et les sols sont pollués pour quatre cents à sept cents ans.

Estomaqués par les propos du président, l'urologue Pascal Blanchet et le chercheur à l'Inserm Luc Multigner ont répondu en rappelant, entre autres, que « *l'exposition au chlordécone est associée à une augmentation de risque de survenue du cancer de la prostate* ».

Face à la polémique, l'Élysée a maladroitement tenté de faire machine arrière, plaidant le malentendu, sans convaincre personne.

• **La mort de Jamal Khashoggi (Jean-Yves Le Drian)**

Dès le 6 octobre 2018, soit quatre jours après la disparition de Jamal Khashoggi, un notable saoudien exilé aux États-Unis et devenu chroniqueur au *Washington Post*, qui n'est jamais ressorti de son consulat à Istanbul où il venait chercher des papiers administratifs, les autorités turques commencent à laisser filtrer des informations auprès de la presse indiquant que le journaliste a été tué dans l'enceinte diplomatique.

Les jours suivants, la police et le gouvernement turcs distillent de plus en plus de preuves des agissements d'une équipe de tueurs saoudiens composée de proches

du prince hériter Mohammed ben Salamane, qui aurait interrogé, torturé, puis découpé en morceaux la victime.



Jean-Yves Le Drian, ministre des affaires étrangères. © Reuters

Le 11 octobre, Ankara laisse entendre qu'elle possède un enregistrement audio de ce qui s'est déroulé à l'intérieur du consulat, qui ne laisserait aucune doute sur la culpabilité des Saoudiens.

Le 10 novembre, le président turc Recep Tayyip Erdogan affirme que l'enregistrement a été fourni aux États-Unis, au Royaume-Uni, à la France, à l'Allemagne et au Canada.

Pourtant, Jean-Yves Le Drian, ministre des affaires étrangères **bien timide** sur le dossier, nie le 12 novembre sur France 2 avoir eu connaissance de l'enregistrement. Et il ajoute : « *Si le président turc a des informations à nous donner, il faut qu'il nous les donne* », soulevant l'indignation des autorités turques.

Après une longue enquête, Mediapart a obtenu la confirmation auprès de sept diplomates et fonctionnaires du renseignement français que le Quai d'Orsay, à son plus haut niveau, avait bien eu accès à ces enregistrements à la date où le ministre s'exprimait.

• **L'hommage au maréchal Pétain (Florence Parly)**

À l'occasion des cent ans de l'Armistice, l'état-major des armées souhaitait organiser, « *en présence du président de la République* », un hommage aux huit maréchaux de la Grande Guerre, dont Philippe Pétain. Dans un premier temps, l'Élysée laisse passer cette option, qui se retrouve inscrite dans le programme officiel des célébrations.

Mais face à l'ampleur de la polémique, l'hommage est finalement retiré *in extremis*. Ce qui n'empêche pas la ministre des armées Florence Parly de jurer au micro de BFM-TV que « *l'État-major n'a jamais*

imaginé rendre hommage au maréchal Pétain », mais qu'il souhaitait uniquement « *rendre hommage aux maréchaux qui sont aux Invalides* ».

Cette cérémonie était pourtant bel et bien prévue, **comme l'a d'ailleurs confirmé l'Élysée à Mediapart**. Et il n'y a pas de place pour le doute. Chaque étape de cette « *itinérance mémorielle* » avait été minutieusement préparée : les dossiers de presse **sur le site de la Mission du centenaire** et sur **celui du ministère de l'éducation nationale** ne faisaient pas mystère de la présence du président de la République.

Pataugeant dans ses dénégations, **Emmanuel Macron** aura au passage jugé « *légitime* » de rendre hommage au maréchal Pétain, soulignant que le dirigeant du régime de Vichy avait été « *pendant la Première Guerre mondiale un grand soldat* », même s'il a « *conduit des choix funestes* » pendant la Seconde. Des déclarations qui ont fait bondir **la plupart des historiens**.

• **Un paparazzi placé en garde à vue pour rien (l'Élysée)**

Le Palais n'a pas attendu les derniers mois pour diffuser des craques. Dès septembre 2017, l'Élysée fait fuiter dans *Challenges* une information censée montrer à quel point Emmanuel Macron est un président magnanime. « *EXCLUSIF. Emmanuel Macron vient de décider d'abandonner ses poursuites judiciaires qu'il avait engagé [sic] contre un paparazzi.* »

La réalité est autre. **Selon des informations obtenues à l'époque par Mediapart**, s'il est mis un terme à cette affaire très médiatisée, c'est en fait parce que le parquet de Marseille a classé sans suite l'enquête préliminaire ouverte en août pour « harcèlement » et « atteinte à la vie privée ». La plainte de l'Élysée ne tenait pas la route : le photographe mis en cause, Thibaut Daliphard, n'avait commis aucun des délits que l'Élysée lui reprochait.

Ce photographe avait été contrôlé une première fois par un officier de sécurité devant la résidence privée de Marseille où les époux Macron passaient quelques

jours de vacances au mois d'août, et s'était vu répondre qu'il n'y aurait pas de possibilité de prendre des clichés ce jour-là.

Le lendemain, l'Élysée venant de confirmer que le couple présidentiel y passait ses vacances, le photographe s'était présenté à nouveau devant la résidence pour aller aux nouvelles, sans appareil photo.

Selon Thibaut Daliphard, il s'était alors heurté à un homme qu'il avait pris pour un policier et qui lui avait déclaré : « *Je n'aime pas votre métier* », « *Ce que vous faites, c'est du harcèlement* », puis « *Je vais vous placer en garde à vue, je vais vous faire coffrer pour 48 heures* ».

Selon Thibaut Daliphard, alors qu'il attend les forces de l'ordre, son téléphone sonne. « *Je décroche le téléphone, il me saute dessus, essaie de me l'arracher, je me débats, puis il me dit : vous êtes en garde à vue, vous n'avez pas le droit de téléphoner.* » Puis arrivé au commissariat du VIII^e arrondissement de Marseille, le commissaire présent sur place lui aurait confié : « *Je suis désolé, on me demande de vous placer en garde à vue.* »

Thibaut Daliphard restera six heures en cellule. Le matériel, la carte-mémoire et l'ordinateur de ce journaliste sont fouillés.

Ce n'est qu'un an plus tard, à l'été 2018, que Thibaut Daliphard découvrira que l'homme qui l'a violenté n'était pas un policier. Mais Alexandre Benalla.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.